



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe du Capes et Cafep-Capes

Section arts plastiques

Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capes et du Cafep-Capes sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Deux sujets « zéro » sont proposés.

Ce second sujet reprend à dessein des éléments communs aux sujets de l'**épreuve à partir d'un dossier : réalisation d'un projet de type artistique** de l'admission selon sa formule en vigueur **depuis 2013**.

Le premier sujet « zéro », tiré à part, s'adosse quant à lui sur le sujet de l'**épreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention** de l'admissibilité de la session 2021.

Il s'agit ainsi de présenter les écarts entre ces anciennes modalités et la nouvelle épreuve écrite disciplinaire d'admissibilité, à compter de la session 2022. Celle-ci relie en effet en une seule épreuve écrite plusieurs attendus précédemment disposés à l'admissibilité et à l'admission.

Structuration

Deux types de sujets sont susceptibles d'être régulièrement proposés aux futurs candidats sur la base de mêmes attendus :

- type 1 : orientation du projet de création artistique au moyen d'une demande commune à tous les candidats et accompagnée d'un dossier ;
- type 2 : détermination par le candidat du projet de création artistique à partir d'une libre sélection de données d'un dossier.

Ce sujet « zéro » n° 2 correspond au type 2.

Il est présenté dans une forme « maquettée » comprenant quatre parties :

- sujet composé de quatre documents ;
- consignes ;
- rappel des règles relatives aux procédures, moyens techniques, formats, supports (sous réserve de la note de service spécifique à paraître) ;
- rappel de la définition réglementaire de l'épreuve.

Barème et notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

Elle porte sur des savoirs et des compétences nécessairement à articuler, tous liés à la maîtrise des dimensions plasticiennes et artistiques de la discipline à enseigner.

NB : afin d'accompagner la transition vers les nouvelles modalités du Capes externe, la note d'intention sera évaluée sur 5 points (25 %) pour la session 2022, comme précédemment. Ultérieurement, l'arrêté permettant cette latitude, selon les sujets et les décisions afférentes du jury, la part de la note d'intention pourra varier sans excéder 35 % de la note globale.

Sujet zéro, exemple n° 2

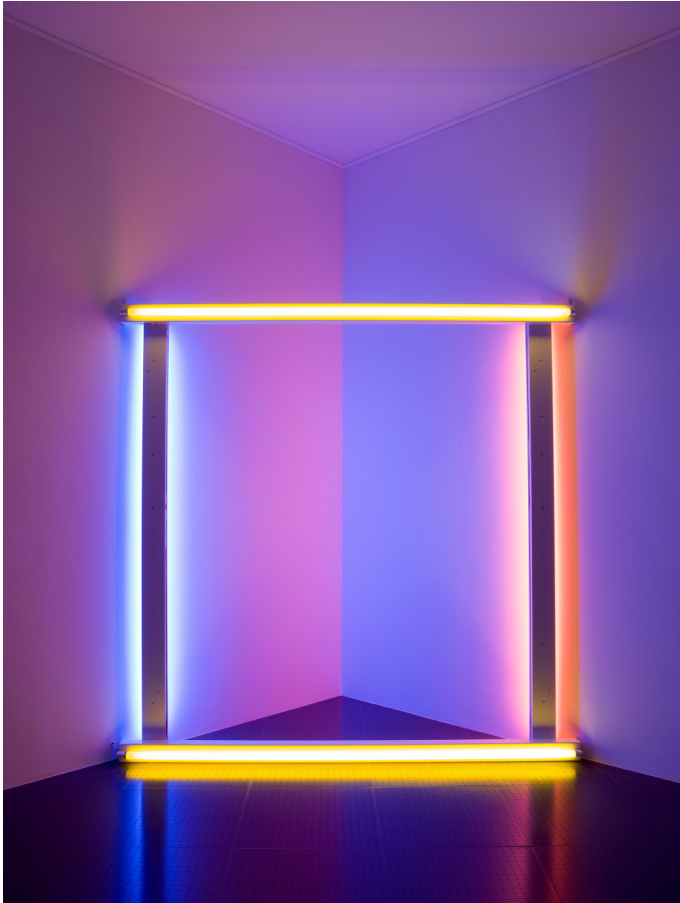
CAPES EXTERNE-CAFEP d'arts plastiques

Épreuves d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

Sujet.....	pages 2 et 3
Consignes.....	page 4
Annexe 1 : rappel des règles relatives aux procédures, moyens techniques et matériaux, formats, support.....	page 5
Annexe 2 : rappel de la définition de l'épreuve.....	page 6

Sujet

Document 1



Dan Flavin (1933-1996), *Untitled (To Donna 5a)* (Sans-titre [A Donna 5a]), 1971, 6 tubes fluorescents jaune, bleu, rose et structure de métal peint placés en carré en travers d'un angle, 245 x 245 x 139 cm, Paris, Musée national d'art moderne, Centre Pompidou.

Document 3

« Le nombre des couleurs et des formes est infini. Que dire de leurs combinaisons et de leurs effets ? Une telle matière est inépuisable. »

Wassily Kandinsky, *Du spirituel dans l'art, et dans la peinture en particulier*, Paris, Gallimard, Collections « Folio essais », mars 1989, p. 115.

Page 2

Document 2



Katharina Grosse (1961 -), *Inside the speaker* (à l'intérieur du haut-parleur), 2014, installation, peinture acrylique au pistolet sur toile de soie, pigments, 460 x 1870 x 4110 cm, Düsseldorf, Stiftung Museum, Kunstpalast.

Document 4

« La matérialité et la qualité de la couleur »

Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3).
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015.

Page 3

Consignes

Votre projet plastique et artistique est présenté au moyen d'une réalisation bidimensionnelle. Il est élaboré **à partir de données** (plastiques, techniques, procédurales, notionnelles, sémantiques, culturelles, symboliques, etc.) **repérables dans les documents du sujet** et que vous aurez **explicitement** décidé de travailler.

Votre réalisation comprendra **obligatoirement**, selon des agencements décidés librement et conçus efficacement pour la compréhension du jury :

- une représentation de votre création artistique telle qu'elle serait une fois achevée et en situation d'exposition à un public ;
- une présentation avec des moyens plastiques appropriés et, dans une moindre mesure, textuels restituant votre chemin de pensée, les possibles évolutions de vos intentions, les choix plasticiens opérés ;
- des indications concrètes sur les moyens à mobiliser et leur maîtrise permettant le passage de ce projet à ce que serait sa production concrète.

De manière synthétique, la note d'intention s'attachera à :

- préciser et justifier votre compréhension des données des documents du sujet ;
- situer votre parti pris artistique et votre réalisation au regard de pratiques, de démarches, d'esthétiques repérables dans le champ de la création en arts plastiques, voire — si cela se justifie — en dialogue avec d'autres arts ou dans des domaines connexes.

Annexe 1 : rappel des règles relatives aux procédures, moyens techniques et matériaux, formats, supports

Procédures

La réalisation remise au jury est produite en deux dimensions.

Elle peut être graphique, picturale, inclure le collage, associer plusieurs techniques relevant des pratiques plastiques bidimensionnelles.

Elle peut également intégrer des inscriptions ou impressions d'images produites sur place sollicitant des procédés relevant de la gravure, de la photographie, de l'infographie, du numérique.

Si le projet développé par le candidat mobilise la réalisation sur place de maquettes, leur enregistrement photographique est possible et leurs reproductions par des moyens d'impression peuvent être insérées dans la réalisation.

Les pratiques du bas-relief sont exclues.

Tout autre document que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet est interdit.

Moyens techniques et matériaux

Les techniques sont laissées au choix du candidat dans la limite des contraintes et des consignes du sujet. Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, les médiums secs (fusain, pastels, craie, etc.) sont à fixer.

Il est rappelé que, dans le cadre d'un concours de recrutement, pour des raisons de sécurité, les produits et matériels suivants sont interdits : bombes aérosol et appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques. Concernant les fixatifs, il convient que les candidats prennent leurs dispositions pour utiliser des produits et des techniques ne nécessitant ni préparation pendant l'épreuve ni bombe aérosol. Sont également interdits tous les matériels bruyants, par exemple les scies sauteuses et perceuses. En revanche les sèche-cheveux sont autorisés.

L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. En cas d'utilisation, le chevalet ne sera pas fourni par les organisateurs du concours.

Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie sont autorisés. La responsabilité de leur utilisation et de leur bonne marche incombe au candidat. Les candidats produisant avec des moyens numériques doivent prendre toutes dispositions avant les épreuves pour travailler sur des équipements et avec des logiciels vierges de toutes banques de données (visuelles, textuelles, sonores...). Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

L'utilisation des téléphones portables et smartphones, de tablettes numériques est interdite.

Formats

Le format maxima « Grand Aigle » mentionné par le texte encadrant cette épreuve est celui de la norme Afnor : 75 x 106 cm.

La réalisation remise au jury peut être plus petite.

Supports

Les supports, librement choisis par le candidat, doivent être suffisamment solides pour, le cas échéant être assemblés de manière solidaire, et résister aux incidences et aux contraintes des techniques choisies ainsi qu'aux diverses manipulations lors de l'évaluation.

Annexe 2 : rappel de la définition de l'épreuve¹

L'épreuve mobilise et permet d'apprécier les compétences plasticiennes et l'engagement artistique du candidat, ses capacités à justifier une proposition pertinente et singulière au regard d'une problématique à traiter pour développer un projet de création artistique en arts plastiques.

À partir d'un sujet, pouvant s'appuyer sur une documentation visuelle et/ou textuelle fournie, le candidat développe un projet de création plastique à visée artistique qu'il représente notamment dans un contexte choisi d'exposition. Dans le cadre des attendus et des contraintes de l'épreuve, il choisit librement des moyens et des techniques, selon des approches dites traditionnelles ou actualisées, adaptés à une représentation bidimensionnelle de son projet (dessin, peinture, photographie numérique, infographie, collage ou combinant plusieurs de ces possibilités). Il explicite son parti pris artistique dans une note d'intention de 20 lignes maxima.

Le projet de création proposé peut être assorti de données visuelles et, si besoin, de quelques informations textuelles que le candidat juge nécessaires à la compréhension de ses intentions comme à certains aspects de sa démarche (techniques, procéduraux, symboliques, contextuels, etc.).

L'ensemble de la production n'excède pas un format total du type « Grand Aigle ». Elle peut être réalisée sur un à trois supports maxima qui, dans ce cas, sont rendus solidaires. La note d'intention est rédigée ou fixée directement sur le verso de la production.

Durée : huit heures.

Coefficient 2.

¹ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, JORF n°0025 du 29 janvier 2021